

## REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DE LA LIGUE PACA 2019 et 2020

### 1-Organisation Sportive

L'organisation des Championnats Individuels des 8/14 ans regroupe deux types de compétitions différentes :

**A/ Les Masters Régionaux** : 11/12 ans et 13/14 ans, deux épreuves débouchant sur un titre de Champion de Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur et qualificatives pour les Championnats de France Individuels. Les Masters Régionaux sont réservés aux joueuses et joueurs de nationalité française.

**Ces épreuves se dérouleront en Septembre/Octobre 2019 (sur la saison 2020).**

**Pas de Championnat sur la saison 2019.**

Chaque joueur devra posséder une licence « Club » ou « Web » pour la saison 2020 avec un rattachement en Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de pouvoir prétendre à une éventuelle participation. Le Championnat est basé sur le calendrier de la saison internationale. En conséquence :

- **Le Masters Régional 11/12 ans** est ouvert aux joueurs et joueuses, nés entre le 1er Janvier 2007 et le 31 Décembre 2008
- **Le Masters Régional 13/14 ans** est ouvert aux joueurs et joueuses, nés entre le 1er Janvier 2005 et le 31 Décembre 2006.

*Sauf dérogation exceptionnelle, les enfants sont obligés de participer aux épreuves en fonction de leur année de naissance.*

**Bonification Masters Régionaux** : 15 points par partie gagnée (45 points maximum). Par ailleurs, le vainqueur du Championnat Régional et du Championnat de France sont crédités d'une victoire à l'échelon du joueur le mieux classé ayant été battu sur le terrain, à l'exception du vainqueur lui-même. Cette bonification rentrera dans le calcul du classement 2020.

**B/ Les Trophées Régionaux** : Cat. 8 ans (2011), Cat. 9 ans (2010), Cat. 10 ans (2009), Cat. 11 ans (2008), épreuves permettant de regrouper les meilleurs enfants de la région et ne débouchant ni sur un titre régional, ni sur une sélection pour une épreuve nationale. La nationalité française n'est pas obligatoire pour concourir à ces épreuves.

**Ces épreuves se dérouleront sur la saison 2019 (Mai 2019).**

Chaque joueur devra posséder une licence « Club » ou « Web » pour la saison 2019 avec un rattachement en Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de pouvoir prétendre à une éventuelle participation.

Les conditions de Jeu (Orange, Vert, Jaune) seront déterminées par la Commission Régionale des Jeunes et l'Equipe Technique Régionale. Ces épreuves se dérouleront en fonction des catégories d'âge FFT. Si les effectifs sont très peu nombreux, il sera possible de regrouper des catégories. Il n'y a pas de bonification spécifique pour ces épreuves.

## 2 – Règles de qualification

Il existe deux principes de qualification différents :

**A/ Cat. 10 ans et moins (Galaxie Tennis) :** La sélection est effectuée par l'Equipe Technique Régionale, avec comme indicateur principal les résultats obtenus sur les épreuves (Orange, Vert, Jaune) sur l'ensemble des tournois de la région. La qualification se fera par catégorie d'âge.

**B/ Cat. 11 ans et plus :** Il existe 3 méthodes de qualification :

- **Les qualifiés de droit :** En fonction du classement du Grand Prix des Jeunes
- **Les qualifiés d'office :** En fonction d'un critère de classement FFT
- **Les Wild Cards:** La Commission des Jeunes et l'Equipe Technique Régionale peuvent proposer des Wild Cards au Bureau de Ligue, pour des joueurs n'étant ni qualifiés de droit, ni qualifiés d'office. Le Bureau de Ligue analysera les demandes et décidera des Wild Cards en fonction des demandes présentées.

## 3 – Règles des qualifiés de droit

**Pour les Masters :**

Après la prise en compte des derniers tournois du Grand Prix des Jeunes, seront qualifiés dans leur catégorie d'âge (de la saison 2019) pour le Masters 11/12 ans et 13/14 ans (qui aura lieu en saison 2020) :

- Les 12 premiers en catégorie 11/12 ans ayant marqué le plus de points lors des tournois de la saison sportive en cours
- Les 10 premiers en catégorie 13/14 ans ayant marqué le plus de points lors des tournois de la saison sportive en cours

La date limite de prise en compte des tournois est fixée au **Dimanche 1<sup>er</sup> Septembre 2019** (fin de prise en compte des résultats pour la saison sportive 2019).

**Pour les Trophées :**

Après la prise en compte des derniers tournois du Grand Prix des Jeunes, **seront qualifiés dans leur catégorie d'âge pour le Trophée 11 ans :**

- Les 4 premiers en catégorie 11 ans ayant marqué le plus de points lors des tournois de la saison sportive en cours

La date limite de prise en compte des tournois est fixée au **Dimanche 28 Avril 2019.**

**Cette même date sera utilisée comme référence pour les Trophées 8 ans – 9 ans -10 ans.**

*Remarque : un joueur de la catégorie 11 ans, qualifié pour le Trophée Régional, pourra jouer le Masters Régional de sa catégorie.*

#### 4 – Règles des qualifiés d'office pour les Masters

Il s'agit de places supplémentaires en plus des qualifiés de droit. A chaque année sportive, le niveau de classement des qualifiés d'office sera ajusté.

Catégorie	11/12 ans	13/14 ans
Classement pour être qualifiés d'office	5/6	2/6

**Le classement pour concourir à une place de qualifié d'office est le classement final de la saison 2019 (classement du 9 Septembre 2019). Il n'y a pas de qualifiés d'office pour les Trophées Régionaux.**

#### 5 – Règles des Wild Cards

Il s'agit de places supplémentaires en plus des qualifiés de droit et des qualifiés d'office. Les demandes doivent être justifiées et seront présentées au Bureau de Ligue.

Pour les Trophées 11 ans, l'Equipe Technique Régionale se réserve le droit d'attribuer des Wild Cards afin de compléter les tableaux.

#### 6 - Désistements

A/ En cas de désistement d'un qualifié d'office avant le début des épreuves, le Comité des Championnats peut proposer à un joueur de même classement ou de classement immédiatement inférieur, suivant l'ordre hiérarchique du Grand Prix des Jeunes, de participer à l'épreuve régionale.

B/ En cas de désistement d'une Wild Card avant le début des épreuves, le Comité des Championnats peut proposer soit :

- une autre Wild Card
- un autre joueur de même classement ou de classement inférieur suivant l'ordre hiérarchique du Grand Prix des Jeunes

#### 7 – Tableaux du Masters Régional 11/12 ans et 13/14 ans et Tableaux des Trophées

-Les tableaux du Masters sont constitués d'un seul découpage (tableau final à départ en ligne) à élimination directe avec 6 têtes de série désignées selon la méthode d'établissement des tableaux du GPJ.

-Toutefois, en cas de différence importante de classement entre les participants, le juge arbitre pourra établir un tableau dit à entrées échelonnées.

-Les Championnats se jouent avec le format 1 (3 manches à 6 jeux. Jeu décisif à 6/6 dans toutes les manches).

-Pour les épreuves des Trophées Régionaux, l'établissement des tableaux dépendra du nombre d'inscrits.

-Dans la mesure du possible, l'organisateur essaiera de garantir deux matchs à tous les joueurs des Trophées Régionaux.

## 8 – Qualification aux Championnats de France Individuels

- **Sont qualifiés dans l'ordre aux Championnats de France 11/12 ans et 13/14 ans**
  - Le Champion de PACA de la catégorie
  - Si le Comité des Championnats de France attribue des places supplémentaires à la Ligue, les autres qualifiés sont proposés par l'Equipe Technique Régionale au Bureau de ligue.

**Rappel important** : la qualification au Championnat de France n'est possible que si le critère du classement minimum est satisfait au niveau du Championnat régional.

**Note importante** : Si un joueur se désiste ou s'il est qualifié via **Tennis Europe/classement international**, la Ligue garde la place :

- si le joueur remplaçant a un classement égal, supérieur ou immédiatement inférieur à celui qui fait forfait (ou est qualifié par ailleurs)
- si le joueur a le classement minimum requis

Le choix se fera en fonction de l'ordre des qualifiés supplémentaires.

Seuls les qualifiés aux Championnats de France seront informés de leur sélection par la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur (Equipe Technique Régionale de Ligue et/ou secrétariat de Ligue).

## 9- Epreuves Départementales

Chaque Comité Départemental est libre d'organiser ou non un Masters/Trophée Départemental. Les règles de qualification sont établies par chaque entité. **Ces épreuves départementales ne sont pas qualificatives pour les épreuves régionales.**